

EHPAD LES MYRTILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DU 13 Février 2014 à 14H00

Représentants des Famille : Mme VEY-GRAS Vice Présidente - M SAQUET M.

Représentants du Conseil d'Administration : Mme MAURE MJ.- M CHALENCON L.

Représentants des Résidents : Mme BOLOMEY ML. - M CHAVE R. –Mme VEY M.

Représentants du Personnel : Mme LALLIER MJ. - Mme SAGARZAZU C.

Participants : M HERDT H. - MME BESNARD S.- M CHAFFANGE S. - Mme PONCET E. (secrétaire de séance) – Mme HOCHSCHLITZ I. (résidente)

Excusés : Mme ARMAND G. Présidente - M ARNAUD M. – Mme CHAZALON C.-M NURY H.

1 – Mise en service du nouveau bâtiment

A ce jour le déroulement des travaux n'a pas pris de retard majeur.

La commission de sécurité devrait être convoquée d'ici le mois de mai, pour une mise en service des nouveaux locaux d'ici la fin du mois de juin.

Le directeur rappelle que les travaux se déroulent sur 3 phases :

- La première : création et extension des bâtiments numérotés A et B
- La seconde : restructuration du bâtiment C et création du PASA (accueil Alzheimer)
- La troisième : restructuration des bâtiments D et E

L'extension du bâtiment accueillera temporairement 47 résidents pour 31 chambres, le temps de la phase 2 (estimée à environ une année de travaux). Ce seront ainsi 16 chambres doubles temporaires et 15 chambres simples qui seront installées provisoirement dans le nouveau bâtiment.

Fin mars 2014, une étude sera faite par le Médecin Coordonnateur, l'Infirmière Coordinatrice, et le Directeur pour l'attribution temporaire des chambres. Le critère principal retenu sera d'ordre médical. Le personnel sera particulièrement attentif aux conséquences de ces déménagements sur les résidents (fatigue, désorientation), afin de leur apporter tout le réconfort et le mieux être possible, sous couvert de Mme De Rossi Psychologue de l'établissement.

A la fin des travaux, chaque résident bénéficiera de sa propre chambre.

Une phase intermédiaire, de juin à juillet, s'imposera avant le lancement de la 2^{ème} phase, afin de permettre :

- La création du « pôle Soins » (bureaux infirmières et aides soignantes) au niveau actuel du secrétariat, du bureau du directeur, de la salle à manger du 1^{er} service ;
- Le transfert de la « plonge » actuelle dans l'arrière du local existant, avec l'investissement d'une nouvelle machine, et d'un lave-batterie ;
- Le transfert de la « lingerie », dans les 2 garages actuels (en bas du bâtiment), lingerie provisoire pendant le temps des travaux de restructuration.

Le déménagement des résidents est prévu sur 1 semaine maximum dès le mois de juin, et sera effectué par le personnel, les familles des résidents et quelques bénévoles.

Les familles et les résidents seront informés de la semaine retenue, ainsi que de son organisation pratique, par courrier courant avril.

L'organisation du déménagement étudiée par l'Infirmière Coordinatrice et le Chef Hébergement prévoit pour le déménagement des chambres, en plus des familles, une équipe de 3 personnes par chambre (composée d'un aide-soignant, d'un ASH, et d'un homme d'entretien ou bénévole).

Ainsi pour le transfert de 47 résidents, Il est programmé :

- 5 équipes de 3 personnes (en comptabilisant en moyenne 1H30 par chambre), soit 5 chambres par équipe et par jour.

Cette organisation devrait permettre sur la semaine concernée d'envisager les déménagements entre le lundi matin et le mercredi, de manière à ce que la fin de semaine puisse être dédiée à améliorer le mieux-être des résidents.

Ces affectations des chambres simples ou doubles ne seront que temporaires pendant la durée des travaux. La direction s'efforcera bien entendu de limiter tant que possible les déménagements par résident.

2. Projets d'avenants au programme actuel des travaux :

Le directeur soumet aux membres du Conseil de la Vie sociale, deux propositions qui pourraient faire l'objet d'avenants au programme actuel des travaux, après décision du Conseil d'Administration :

1^{er} avenant : restructuration du parc extérieur

L'enrobé extérieur du parc est abimé du fait de son ancienneté, et de racines d'arbres qui ont multiplié des perforations. De plus le terrain n'est pas nivelé entre le nouveau bâtiment et l'existant.

Le parc n'est donc pas adapté à la dépendance des résidents, tant pour marcher avec canne ou déambulateur, qu'en fauteuil.

Le directeur propose donc un terrassement de l'ensemble du parc avec création d'espaces verts, bosquets, et nouvel enrobé. Le coût prévisionnel s'élève à environ 90 000€. Le Conseil d'Administration a d'ores et déjà donné un avis favorable à cet avenant.

2^{ème} avenant : Aménagement du toit « terrasse »

L'aménagement proposé concernerait l'arrondi du toit-terrasse au dessus de la Salle à Manger (74m²), afin de permettre aux résidents et leurs familles de bénéficier de cet extérieur, plein sud avec vue. Cet espace serait aussi dédié plus globalement à la vie sociale de l'établissement, et par exemple pour des repas partagés en extérieur lors des beaux jours, midi ou soir selon les températures.

Cependant, la mise en service de cet espace, outre son coût estimé à 23 700€ HT nécessiterait la suppression d'une chambre pour y accéder.

L'avis du Conseil de la Vie Sociale est sollicité par le Directeur sur ce projet :

- ◆ 5 POUR
- ◆ 1 CONTRE
- ◆ 3 ABSTENTIONS

Le Conseil d'Administration sera informé de l'avis du CVS, et décidera de la suite à donner dans sa prochaine séance.

2- Questions Diverses :

➤ L'eau minérale à table le dimanche

L'eau minérale n'est plus proposée aux résidents du fait de bon nombre de bouteilles ouvertes et non terminées. Le Directeur propose qu'un service au verre soit organisé par l'équipe hébergement.

➤ Nouveaux horaires et nouvelles charges de travail pour le personnel suite aux travaux ?

Le Directeur précise que les prévisions d'augmentation des effectifs du personnel ne sont pas proportionnelles à l'augmentation de la superficie des locaux de 1500m² à la fin des travaux, car :

- Les locaux seront adaptés à la dépendance des résidents,
- Des locaux plus spacieux sont plus faciles à entretenir.

Cependant le Directeur informe de ses négociations avec l'Agence Régionale de Santé, et le Conseil Général, dans le cadre de la prochaine convention tripartite portant sur les années 2015 à 2020, de manière à ce que la charge de travail pour ces années ne soit pas supérieure à celle d'aujourd'hui. Pour ce faire le Directeur a sollicité auprès de ces autorités, des augmentations d'effectifs progressives, et notamment à l'issue des travaux en 2016. Le projet de la direction prévoit en moyenne la création de 1 à 2 postes équivalent temps plein par an sur cette période.

➤ De nouvelles obligations pour l'EHPAD Les Myrtilles, avec la mise en place d'ici la fin de l'année d'un Comité Technique :

Le Directeur informe les membres du CVS de la mise en place d'ici janvier 2015 d'un CT (Comité Technique) obligatoire pour les collectivités de plus de 50 agents. Cette instance est composée de représentants de la collectivité (ici le CCAS) et du personnel. Elle est consultative et non décisionnelle. Ses nouvelles attributions, selon la loi de juillet 2010, doivent porter à compter de 2014 sur :

- les évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant ;
- la formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle ;
- les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;

- la protection sociale complémentaire et l'action sociale.

➤ Les repas thérapeutiques, dits « repas partagés » :

Au regard de la réussite du « repas partagé » le mercredi, le Directeur propose de porter à deux le nombre de repas par semaine. Il est rappelé à cette occasion que ces repas en « petit comité » se déroulent au bistrot citoyen des Myrtilles, qu'ils réunissent des résidents bien portant psychologiquement et d'autres présentant des troubles de type Alzheimer, sous couvert de l'animateur, de la psychologue et d'un aide-soignant. Ces repas seront le quotidien du futur PASA (Pole d'Accueil et de Soins Adaptés) qui accueillera en journée dès 2015, les pensionnaires Alzheimer ou présentant des troubles apparentés, dans des locaux adaptés avec du personnel spécifiquement formé.

➤ Les débats citoyens aux Myrtilles :

Samuel l'animateur, a convié dernièrement quelques résidents pour une discussion sur le mieux vivre aux Myrtilles, dont le 1er débat concernait l'Hébergement.

Plusieurs idées émises par les résidents, et solutions quant à :

1. La perte de linge

Un recensement sera établi avant fin février par M CHAVE Lionel (Chef de l'hébergement), entre le linge égaré et le linge gardé à la lingerie (non étiqueté).

2. La mise en place une fois par trimestre, une matinée ou une après-midi « raccommodge » pour aider les lingères.

3. Les nuisances sonores (télévision) :

Le Directeur précise que dans les nouveaux bâtiments, l'isolation phonique sera de meilleure qualité.

4. « Le travail en musique » pour le personnel :

Le Directeur estime qu'en théorie l'idée est bonne, mais que selon le poste de travail cela n'est pas adapté (ex : soins auprès d'un résident, ménage des chambres, plonge...). Il conviendra donc d'y réfléchir plus précisément en commission animation, et envisager de la musique sur certains espaces collectifs et sur certains horaires.

Le Conseil de la Vie Sociale valide ces quatre points.

La séance est levée à 15H30

**Pour la Présidente du CVS
Henry HERDT**

Directeur

Centre d'Accueil et de Soins Adaptés
LE DIRECTEUR
07190 SAINT-PIERREVILLE